

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>GEODIS</b> (Euronext Paris)</p>
---

Par courrier du 23 juillet 2008, la société SNCF Participations (137 rue de l'Université, 75007 Paris) (1) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 juillet 2008, les seuils de 50%, 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société GEODIS, et détenir 7 723 413 actions représentant 8 882 553 droits de vote GEODIS, soit 98,09% du capital et 98,22% des droits de vote de la société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions GEODIS dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par SNCF Participations visant les actions GEODIS (cf. notamment D&I 208C1011 du 27 mai 2008 et D&I 208C1324 du 10 juillet 2008).

- 
- (1) Contrôlée à 99,89% par Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF).
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 7 873 521 actions représentant 9 043 622 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.